

**MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 septembre 2021**

Présents : MM. COULON Anne-Marie, BERNARD Roger, JOUINEAU Laurence, FILLON Nicolas, BONIFACE Jean, SCHOETTEL Marie-Béatrice, TARDE Florence, MATUSIAK François, TUDEAU Marc, RENONCOURT PETERTIL Anne, VEQUAUD Emie, FAIVRE Nathalie, BERLAND Sébastien

Pouvoir : Mme LIGONNIERE Colette a donné pouvoir à M MATUSIAK François

Absent : PALARDY Jérémy

Secrétaire : Monsieur BERNARD Roger

**2021-D-30 AUTORISATION D'OUVERTURE EN OPEN DATA DE LA BASE ADRESSE LOCALE**

La Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée, étant compétente en matière d'adresse, sollicite le conseil municipal afin de leur donner l'autorisation de porter la Base Adresse Locale de notre commune en open data licence ouverte V2.0 sur les portails de référence et réglementaire en matière d'open data.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR :

- Autorise la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée à porter la Base Adresse Locale de la commune de Mouzeuil Saint Martin en open data licence ouverte V2.0 sur les portails de référence et réglementaire en matière d'open data.
- Autorise Madame le Maire à signer l'autorisation d'ouverture.

**2021-D-31 LOCATION DE LA SALLE DE ST MARTIN**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**Habitant et associations de la commune :**

Du 15/10 au 14/04	: 1 jour = 180 €	2 jours = 230 €	3 jours = 290 €
Du 15/04 au 14/10	: 1 jour = 130 €	2 jours = 180 €	3 jours = 250 €

**Habitants et associations hors commune :**

Du 15/10 au 14/04	: 1 jour = 240 €	2 jours = 290 €	3 jours = 340 €
Du 15/04 au 14/10	: 1 jour = 190 €	2 jours = 230 €	3 jours = 290 €

**2021-D-32 ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Vu les nouvelles modalités de dépôt du numéraire dans le réseau de la banque postale,  
Vu le changement de trésorerie au 1<sup>er</sup> septembre 2021

**De modifier l'article suivant comme suit :**

**Article 7** : Le régisseur est tenu de verser au Trésor Public de Fontenay le Comte le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 (soit 1000 €) et au minimum une fois par semestre.

**2021-D-33 PARTICIPATION DES COMMUNES A L'ACHAT D'UNE BATTERIE TEST POUR LE RESEAU D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)**

Lors d'une réunion le 18 mai dernier les Maires ont décidé de faire l'achat d'une deuxième batterie test afin de permettre au psychologue de travailler dans de meilleures conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR :

- Autorise Madame le Maire à solliciter les communes rattachées au RASED de Mouzeuil Saint Martin afin de financer l'achat de la deuxième batterie test,
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres complémentaires selon la répartition jointe en annexe de la délibération.

**2021-D-34 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrées section AE 390, AE 104, AE 303, AE 102, AE 466, AE 103 et AE 463 pour une contenance 1713 m<sup>2</sup> sise rue du Prieuré à Mouzeuil Saint Martin, appartenant au département, représenté par son président, dont le siège est à La Roche sur Yon (85000), à l'Hôtel du Département, moyennant le prix symbolique d'un euro (1 €),
- Autorise le maire, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Mouzeuil Saint Martin en l'étude de Me Bulteau, notaire au Poiré sur Vie. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Mouzeuil Saint Martin, qui s'y engage expressément.

**2021-D-35 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte dudit rapport.

**2021-D-36 CAFE DU PRIEURE : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer un bail commercial entre Monsieur CROQUET agissant pour le compte de la société le café du Prieuré et la commune de Mouzeuil Saint Martin pour une durée de 9 ans à compter du 15 septembre 2021,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire,
- Précise que les charges relatives au local (eau, électricité.....) seront à la charge de Monsieur CROQUET.

### **Questions diverses**

Goûter 3<sup>ème</sup> âge offert par la municipalité

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 8 septembre 2021 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,  
le 8 septembre 2021  
Le Maire  
Anne-Marie COULON